

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 22
- votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le 29 du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 23/06/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, ABDUL ALIM Jaleele, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marline, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, SALABERT Orlane

ABSENTS EXCUSES : MAIRE Céline a donné procuration à MAIRE Frédéric, COLLY Alexandre a donné procuration à Jérôme HASSAN, JACQUIER Olivier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MUGNIER Christophe, LAURENT Yannick, PAGEAUX ARBAULT Quentin

SECRETAIRE : CHARMOT Anthony

D2026_062901

OBJET : Retrait de la délibération n°D2026_042703 du 27 avril 2026 concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offre

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Vu le courrier en date du 12 juin 2026, par lequel les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont appelé l'attention de la commune concernant une irrégularité dans la délibération n° D2026_042703 adoptée lors de la séance du 27/04/2026, et concernant la composition de la commission d'appel d'offre. Cette irrégularité est susceptible d'affecter la validité de la composition de la CAO et est de nature à entacher la légalité des marchés publics qui auraient été validés par cette même commission.

Considérant que le Maire ne peut être membre titulaire ou suppléant puisqu'il exerce déjà les fonctions de président de droit de cette commission,

Il convient alors de procéder au retrait de la délibération n°D2026_042703 du 27 avril 2026 et d'adopter une nouvelle délibération afin de se conformer aux dispositions en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-De procéder au retrait de la délibération n°D2026_042703 du 27/04/2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Anthony CHARMOT